



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving -
PWGSC

Voir dans le document/
See herein

NA

Québec

NA

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Ce document comporte des exigences relatives à la sécurité.

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

TPSGC/PWGSC
601-1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Title - Sujet Conformité enviro et évaluation env.	
Solicitation No. - N° de l'invitation T3033-220003/A	Date 2022-05-06
Client Reference No. - N° de référence du client T3033-22-0003	Amendment No. - N° modif. 003
File No. - N° de dossier QCL-1-44095 (058)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$QCL-058-18312	
Date of Original Request for Standing Offer 2022-04-11	
Date de la demande de l'offre à commandes originale	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2022-05-31 Heure Avancée de l'Est HAE	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Parent, Alexandra	Buyer Id - Id de l'acheteur qcl058
Telephone No. - N° de téléphone (418) 563-8334 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

N° de l'invitation - Sollicitation No.
TC3033-220003/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
TC3033-220003

N° de la modif - Amd. No.
003
File No. - N° du dossier
QCL-1-44095

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCL058
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

MODIFICATION 003

Titre

Conformité environnementale, sites contaminés et évaluations environnementales

Le but de la modification 003 est de **répondre aux questions # 12 à #17** et de modifier la **PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4 - CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES ET COTÉS**

RETIRER

PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4 - CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES ET COTÉS

INSÉRER

PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4 - CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES ET COTÉS

QUESTIONS

Question #12

Pour les volets 1 et 2, pouvez-vous confirmer que vous désirez un(e) directeur/directrice de projet avec 10 ans d'expérience en direction de projet (donc un total de 15-20 ans d'expérience) ou bien que vous cherchez un(e) directeur/directrice de projet avec 10 d'expérience pertinente?

Question #13

Pour les chargé(e)s de projet et directeur/directrice de projet, il est demandé de détenir un diplôme universitaire dans un domaine lié aux sciences de l'environnement sans description de ce que sont les sciences de l'environnement. Est-ce possible de mieux décrire?

a. Pour le volet 1, plusieurs programmes universitaires mènent à des expertises applicables sans être décrits comme « sciences de l'environnement ». Serait-il possible de remplacer cette exigence par être membre d'un ordre professionnel permettant de réaliser les travaux décrits et/ou avoir une désignation de type Évaluateur Environnemental de Site Agréé (ÉESA) de l'AQVE?

Question #14

Dans la description des services requis du volet 2, à la page 22 au point 6 il est stipulé ceci :

« **Identification de sites et/ou de projets ayant un potentiel de compensation et détermination du potentiel d'aménagement basé sur des résultats d'études environnementales et mise en œuvre de programmes de surveillance et de suivi environnemental concernant des projets de compensation** ». Pouvez-vous confirmer si dans le texte souligné soit « et mise en œuvre » est bien un « et » et non pas un « ou » ? Il nous semble que le « et » rend ce critère extrêmement complexe à rencontrer.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
TC3033-220003/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
TC3033-220003

N° de la modif - Amd. No.
003
File No. - N° du dossier
QCL-1-44095

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCL058
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Question #15

« Dans le cadre de la sollicitation T3033-220003/A, nous avons une question relativement aux critères techniques obligatoires pour les volets 1 et 2 (p. 23). On y mentionne que la personne qui agira à titre de directeur de projet, à titre de chargé de projet ou à titre de technicien doit avoir un certain nombre d'années d'expérience basées sur les projets répondant aux critères 1.1.3 et 2.1.3. Selon votre libellé, nous comprenons que, pour un directeur de projet par exemple, il doit minimalement avoir cumulé 10 ans ou **120 mois d'expérience** au cours des 15 dernières années **pour l'ensemble des services requis**. Il est possible, voire fréquent qu'un professionnel puisse diriger plus d'un projet simultanément. Dans la situation où, par exemple, le directeur de projet est impliqué dans trois projets différents, dans une même année, qui répondent aux critères 1.1.3 du volet 1 (incluant les éléments 3 et 7 des services requis) ou 2.1.3 du volet 2 (comprenant l'élément 1 des services requis) mais qui se chevauchent dans le temps, par exemple, un projet A qui s'échelonne de janvier à juin (6 mois), un projet B qui s'échelonne de mars à septembre (6 mois) et un projet C qui s'échelonne de juillet à décembre, **comment doit-on calculer le cumul d'expérience en nombre de mois ? Est-ce qu'on peut considérer qu'il a cumulé l'équivalent de 18 mois d'expérience dans une seule année ?** »

Question #16

« Pour l'élément 1 des services requis « Évaluation d'impact (Loi sur l'évaluation d'impact – LEI) dans le volet 2, est-ce que les projets réalisés en vertu de la LCÉE (2012), soit avant l'application de la LEI en 2019, sont acceptés dans le cadre de cet appel d'offre ? »

Question #17

Parmi les critères obligatoires pour le directeur de projet volet 2 (Tableau 2, à partir de la page 29), l'expérience minimum doit couvrir l'élément 1 (Évaluation d'impact [Loi sur l'évaluation d'impact – LEI]) des services requis du volet 2. Compte tenu du faible nombre de projets sous la LEI au Québec, est-il possible de présenter des projets qui ont été complétés dans le cadre réglementaire fédéral (Loi canadienne sur l'évaluation environnementale [LCÉE 2012])?

N° de l'invitation - Sollicitation No.
TC3033-220003/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
TC3033-220003

N° de la modif - Amd. No.
003
File No. - N° du dossier
QCL-1-44095

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCL058
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

RÉPONSES

Réponse #12

Le directeur de projet doit avoir l'expérience requise à titre de directeur de projet. Toutefois, afin de faciliter l'atteinte de ce critère, nous allégerons cette exigence comme suit : La ressource proposée doit posséder sept (7) ans d'expérience au cours des dix (10) dernières années à titre de directeur de projets dans la réalisation de projets environnementaux.

Réponse #13

Les sciences de l'environnement font référence aux sciences physiques et biologiques liées à l'environnement, comme par exemple, mais sans s'y limiter, la chimie, la biologie, la géographie, la géologie, l'écologie ou certaines disciplines de génie. Le fait d'être membre d'un ordre professionnel sans détenir un diplôme universitaire approprié ne permet pas de respecter le critère technique obligatoire sur la formation académique.

Réponse #14

Nous confirmons l'utilisation de la conjonction "et" dans le texte "et mise en œuvre". Bien que ce service requis comporte plusieurs exigences, ces exigences peuvent être atteintes par des projets différents.

Réponse #15

L'expérience doit se calculer en nombre d'année (date de début et de fin; format MM/AAAA) et non pas en superposant des mois.

Réponse #16

Oui, les projets réalisés en vertu de la Loi canadienne d'évaluation environnementale (2012) seront acceptés dans le cadre de cette offre à commande.

Réponse #17

Oui, les projets réalisés en vertu de la Loi canadienne d'évaluation environnementale (2012) seront acceptés dans le cadre de cette offre à commande.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
TC3033-220003/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
TC3033-220003

N° de la modif - Amd. No.
003
File No. - N° du dossier
QCL-1-44095

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCL058
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4 - CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES ET COTÉS

1. Services requis

Toute mention aux « Services requis » dans les critères techniques et cotés réfère à la section 2 de l'énoncé des travaux à l'annexe A.

VOLET 1 : Conformité environnementale et gestion des sites contaminés

Les services requis présentés dans le volet 1 devraient inclure :

1. Évaluation environnementale de site (ÉES) phase I;
2. Évaluation environnementale de site (ÉES) phase II;
3. Évaluation environnementale de site (ÉES) phase III;
4. Rédaction et/ou mise en œuvre d'un programme de caractérisation environnementale détaillée ou d'un protocole de suivi environnemental détaillé (à court ou long terme) pour tout type de médias¹;
5. Études de vérification de conformité environnementale (VCE) incluant la vérification de réservoirs pétroliers ; site commercial ou industriel;
6. Rédaction ou mise à jour de plans de mesures d'urgences environnementales (PMUE);
7. Plan de gestion de sites contaminés ; réhabilitation environnementale;
8. Étude en analyses de risques pour la santé humaine et l'environnement.

VOLET 2 : Évaluation d'impact et gestion du milieu naturel

Les services requis présentés dans le volet 2 devraient inclure :

1. Évaluation d'impact (*Loi sur l'évaluation d'impact – LEI ou Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) du Québec*) ;
2. Surveillance environnementale relative à l'application des mesures d'atténuation des effets environnementaux associés à des projets;
3. Suivi de l'efficacité des mesures d'atténuation des effets environnementaux;
4. Autorisations, approbations, permis et certificats à caractère environnemental;
5. Études de caractérisation, échantillonnage et/ou d'inventaires visant la description d'une ou plusieurs composante(s) biologique(s) ou biophysique(s) de l'environnement de divers milieux;
6. Identification de sites et/ou de projets ayant un potentiel de compensation et détermination du potentiel d'aménagement basé sur des résultats d'études environnementales et mise en œuvre de programmes de surveillance et de suivi environnemental concernant des projets de compensation.
7. Réalisation d'études connexes en environnement et élaboration d'outils d'application générale en matière de protection du milieu naturel tel des plans de gestion faunique ou floristique.

2. Critères techniques obligatoires

À la date et à l'heure de clôture de la demande d'offre, l'offrant doit répondre aux exigences techniques obligatoires présentées ci-après, dans les tableaux 1 et 2, et fournir les documents nécessaires pour démontrer qu'il se conforme à ces exigences. L'offre doit être conforme à tous les critères obligatoires. Si c'est le cas, l'offre technique sera considérée recevable et sera évaluée pour les critères cotés (techniques

¹ Dans tout le document, le terme « médias » se définit comme : sol, matière résiduelle, sédiment, eau souterraine, eau de surface, eau usée, produit en phase non miscible (flottante ou dense), air, etc.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
TC3033-220003/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
TC3033-220003

N° de la modif - Amd. No.
003
File No. - N° du dossier
QCL-1-44095

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCL058
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

d'abord puis financiers). Tout manquement aux critères obligatoires rendra l'offre non-recevable. Chacune des exigences devrait être traitée séparément.

Dans la colonne *Référence* du tableau 1 et 2, l'offrant devrait indiquer la ou les pages de son offre où les informations et documents demandés sont présentés. La colonne Rencontré (O/N) sera complétée par l'équipe d'évaluation.

L'offrant doit soumettre obligatoirement les noms des personnes clés de l'équipe affectée à cette offre à commandes, respectant les années d'expérience pertinente² demandées. Les directeurs les chargés de projet et les techniciens doivent être à l'emploi de son entreprise. Les autres personnes peuvent être à l'emploi et ou en sous-traitance. Ainsi, l'offrant doit identifier une personne distincte pour chacune des personnes clés définies ci-dessous :

Volet 1- Conformité environnementale et gestion des sites contaminés

- Un directeur de projet d'au moins dix (10) années d'expérience pertinente au cours des quinze (15) dernières années
- Deux (2) chargés de projet d'au moins cinq (5) années d'expérience pertinente au cours des sept (7) dernières années **dont un en gestion de sites contaminés terrestres et un en sites aquatiques**
- Deux (2) techniciens d'au moins cinq (5) années d'expérience pertinente au cours des sept (7) dernières années.

Volet 2 - Évaluation d'impact et gestion du milieu naturel

- Un directeur de projet d'au moins dix (10) années d'expérience pertinente au cours des quinze (15) dernières années
- Deux (2) chargés de projet d'au moins cinq (5) années d'expérience pertinente au cours des sept (7) dernières années **dont un en évaluation des impacts et un en milieu naturel**
- Deux (2) techniciens d'au moins cinq (5) années d'expérience pertinente au cours des sept (7) dernières années

Seules les ressources proposées rencontrant les critères obligatoires pourront être considérées pour l'obtention d'une offre à commandes. Les *curriculum vitae* (CV) de ces ressources (deux pages maximums par CV) devront également être fournis dans la proposition.

Les tâches du directeur de projet devraient inclure, sans toutefois s'y limiter:

- Coordonner les commandes subséquentes de TC en attirant une équipe qualifiée pour réaliser la demande;
- Gérer les conflits potentiels entre le chargé de projet et TC;
- Assurer un contrôle qualité et approuver les livrables ;
- Représenter l'expert-conseil en matière de modifications, extensions et autres négociations relative au projet.

Les tâches d'un chargé de projet devraient inclure, sans toutefois s'y limiter:

² On entend par expérience pertinente une expérience dans les services présentés à l'annexe A.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
TC3033-220003/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
TC3033-220003

N° de la modif - Amd. No.
003
File No. - N° du dossier
QCL-1-44095

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCL058
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Sous la supervision du directeur de projet, le chargé de projet a notamment pour responsabilité de :

- Mener à termes les commandes subséquentes qui lui sont attitrées conformément à la description de celle-ci et à l'OAC;
- Être responsable de toutes les décisions à prendre dans le cadre du projet ;
- S'assurer du bon déroulement du projet dans les moindres détails ;
- Assurer efficacement la gestion, la coordination et le suivi du projet (réalisation des tâches, respect des budgets, du calendrier et des échéanciers);
- S'assurer de la faisabilité économique et technique du projet en vertu du budget et des méthodes établis ;
- Développer et valider les objectifs du projet ainsi que le plan de mise en œuvre;
- Approuver le programme des activités et le plan de travail détaillé ;
- Superviser et coordonner l'équipe de réalisation du projet, dont les professionnels en environnement, les techniciens et les sous-traitants pendant toute la durée du projet ;
- Gérer les enjeux et s'impliquer dans la résolution de conflits ;
- Produire les documents nécessaires à la réalisation de travaux de terrain (par exemple : Demande de permis, plans de santé et sécurité, etc.)
- Assurer le contrôle de la qualité ;
- Réviser et approuver les livrables produits ;
- S'assurer du respect des diverses exigences applicables dont celles liées à la santé-sécurité au travail;
- Assister, sans s'y limiter, aux réunions de gestion et/ou techniques entre l'expert-conseil et TC;
- Agir à titre de personne contact principale auprès de TC.

Les tâches d'un technicien devraient inclure, sans toutefois s'y limiter:

Sous la supervision du chargé de projet, le technicien a notamment pour responsabilité de :

- Veiller à exécuter les différentes tâches techniques qui lui sont confiées pour mener à terme le projet;
- Assumer les responsabilités liées aux aspects de la planification, l'organisation, la coordination et la supervision des travaux sur le terrain ;
- Effectuer la préparation de matériel requis pour la réalisation d'études ;
- Exécuter les travaux de terrain requis lors de la réalisation du projet ;
- Agir à titre de représentant du consultant, sur le terrain, notamment auprès des sous-traitants;
- Veiller au respect des exigences en matière de Santé & Sécurité sur le terrain ;
- Compiler, organiser, traiter les données récoltées.

D'autres ressources pourront également être utiles pour réaliser ces mandats, tels dessinateurs et cartographes, autres types de professionnels ou toute autre ressource jugée utile à la réalisation des services requis.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
TC3033-220003/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
TC3033-220003

N° de la modif - Amd. No.
003
File No. - N° du dossier
QCL-1-44095

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCL058
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

VOLET 1 Conformité environnementale et gestion sites contaminés

TABLEAU 1

1. Critères techniques obligatoires liés au personnel – VOLET 1		Référence	Rencontré (O/N)
1.1 Directeur de projet			
La proposition technique pour le directeur de projet doit répondre aux critères obligatoires 1.1.1 à 1.1.4			
1.1.1	Fournir le nom de la ressource proposée		
1.1.2	<p><u>Formation académique</u> : La ressource proposée doit détenir au minimum un baccalauréat avec une spécialisation dans un domaine lié aux sciences de l'environnement, d'une université reconnue* par le gouvernement du Canada.</p> <p>*La liste des organismes reconnus est publiée sur le site Web du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux, à l'adresse suivante : http://cicic.ca.</p>		
1.1.3	<p><u>Expérience minimum</u> : La ressource proposée doit posséder sept (7) ans* d'expérience au cours des dix (10) dernières années* à titre de directeur de projets dans la réalisation de projets environnementaux.</p> <p>L'expérience doit couvrir les éléments 3 et 7 des Services requis du volet 1.</p> <p>*(date de début et de fin; format MM/AAAA)</p>		
<p><u>Instructions pour le critère 1.1.4</u> Afin de démontrer qu'il répond au critère 1.1.4, l'offrant doit fournir des descriptifs de projets (une page maximum par projet). Les projets proposés pour démontrer l'expérience acquise doivent être complétés avant la date de fermeture de l'appel d'offres. Pour chaque projet proposé, l'offrant doit inclure les informations indiquées à la section 3.3 du présent document.</p>			
1.1.4	<p><u>Expérience minimum</u> : La ressource proposée doit avoir réalisé à titre de directeur de projet au moins quatre (4) projets environnementaux au cours des dix (10) dernières années* et dont au moins deux (2) projets de ceux-ci ayant été présentés par la firme. (section 3.3)</p> <p>*(date de début et de fin; format MM/AAAA)</p>		

N° de l'invitation - Sollicitation No.
TC3033-220003/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
TC3033-220003

N° de la modif - Amd. No.
003
File No. - N° du dossier
QCL-1-44095

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCL058
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

TABLEAU 1 (suite)		Référence	Rencontré (O/N)
1. Critères techniques obligatoires liés au personnel – VOLET 1			
1.2 Chargé de projet – Gestion de sites contaminés terrestres			
La proposition technique pour le chargé de projet doit répondre aux critères obligatoires 1.2.1 à 1.2.4			
1.2.1	Fournir le nom de la ressource proposée		
1.2.2	<p><u>Formation académique</u> : La ressource proposée doit détenir au minimum un baccalauréat avec une spécialisation dans un domaine lié aux sciences de l'environnement, d'une université reconnue* par le gouvernement du Canada.</p> <p>*La liste des organismes reconnus est publiée sur le site Web du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux, à l'adresse suivante : http://cicic.ca.</p>		
1.2.3	<p><u>Expérience minimum</u> : La ressource proposée doit posséder cinq (5) ans* d'expérience au cours des sept (7) dernières années* à titre de chargé de projet dans la réalisation de projets environnementaux.</p> <p>L'expérience doit couvrir les éléments 1-2-3-4 et 7 des Services requis du volet 1.</p> <p>*(date de début et de fin; format MM/AAAA)</p>		
Instructions pour le critère 1.2.4			
Afin de démontrer qu'il répond au critère 1.2.4, l'offrant doit fournir des descriptifs de projets (une page maximum par projet). Les projets proposés pour démontrer l'expérience acquise doivent être complétés avant la date de fermeture de l'appel d'offres. Pour chaque projet proposé, l'offrant doit inclure les informations indiquées à la section 3.3 du présent document.			
1.2.4	<p><u>Expérience minimum</u> : La ressource proposée doit avoir réalisé à titre de chargé de projet au moins trois (3) projets environnementaux au cours des sept (7) dernières années* et dont au moins un (1) projet de ceux-ci ayant été présenté par la firme. (section 3.3)</p> <p>*(date de début et de fin; format MM/AAAA)</p>		

N° de l'invitation - Sollicitation No.
 TC3033-220003/A
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 TC3033-220003

N° de la modif - Amd. No.
 003
 File No. - N° du dossier
 QCL-1-44095

Id de l'acheteur - Buyer ID
 QCL058
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

TABLEAU 1 (suite)		Référence	Rencontré (O/N)
1. Critères techniques obligatoires liés au personnel – VOLET 1			
1.3 Chargé de projet – Gestion de sites aquatiques			
La proposition technique pour le chargé de projet doit répondre aux critères obligatoires 1.3.1 à 1.3.4			
1.3.1	Fournir le nom de la ressource proposée		
1.3.2	<p><u>Formation académique</u> : La ressource proposée doit détenir au minimum un baccalauréat avec une spécialisation dans un domaine lié aux sciences de l'environnement, d'une université reconnue* par le gouvernement du Canada.</p> <p>*La liste des organismes reconnus est publiée sur le site Web du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux, à l'adresse suivante : http://cicic.ca.</p>		
1.3.3	<p><u>Expérience minimum</u> : La ressource proposée doit posséder cinq (5) ans* d'expérience au cours des sept (7) dernières années* à titre de chargé de projet dans la réalisation de projets environnementaux.</p> <p>L'expérience doit couvrir les éléments 1-2-3-4 et 7 des Services requis du volet 1.</p> <p>*(date de début et de fin; format MM/AAAA)</p>		
<p>Instructions pour le critère 1.3.4 Afin de démontrer qu'il répond au critère 1.3.4, l'offrant doit fournir des descriptifs de projets (une page maximum par projet). Les projets proposés pour démontrer l'expérience acquise doivent être complétés avant la date de fermeture de l'appel d'offres. Pour chaque projet proposé, l'offrant doit inclure les informations indiquées à la section 3.3 du présent document.</p>			
1.3.4	<p><u>Expérience minimum</u> : La ressource proposée doit avoir réalisé à titre de chargé de projet au moins trois (3) projets environnementaux au cours des sept (7) dernières années* et dont au moins un (1) projet de ceux-ci ayant été présenté par la firme. (section 3.3)</p> <p>*(date de début et de fin; format MM/AAAA)</p>		

N° de l'invitation - Sollicitation No.
TC3033-220003/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
TC3033-220003

N° de la modif - Amd. No.
003
File No. - N° du dossier
QCL-1-44095

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCL058
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

TABLEAU 1 (suite)		Référence	Rencontré (O/N)
1. Critères techniques obligatoires liés au personnel – VOLET 1			
1.4 Technicien #1			
La proposition technique pour le technicien doit répondre aux critères obligatoires 1.4.1 à 1.4.4			
1.4.1	Fournir le nom de la ressource proposée		
1.4.2	<u>Formation académique</u> : La ressource proposée doit détenir au minimum un diplôme d'études collégiales avec une spécialisation dans le domaine des sciences de l'environnement.		
1.4.3	<u>Expérience minimum</u> : La ressource proposée doit posséder cinq (5) ans d'expérience* au cours des sept (7) dernières années* à titre de technicien dans la réalisation de projets environnementaux. L'expérience doit couvrir tous les éléments 1-2-3-4 et 7 des Services requis du volet 1. *(date de début et de fin; format MM/AAAA)		
1.4.4	<u>Expérience minimum</u> : La ressource proposée doit avoir réalisé à titre de technicien au moins trois (3) projets environnementaux au cours des sept (7) dernières années* *(date de début et de fin; format MM/AAAA)		

TABLEAU 1 (suite)		Référence	Rencontré (O/N)
1. Critères techniques obligatoires liés au personnel – VOLET 1			
1.5 Technicien #2			
La proposition technique pour le technicien doit répondre aux critères obligatoires 1.5.1 à 1.5.4			
1.5.1	Fournir le nom de la ressource proposée		
1.5.2	<u>Formation académique</u> : La ressource proposée doit détenir au minimum un diplôme d'études collégiales avec une spécialisation dans le domaine des sciences de l'environnement.		
1.5.3	<u>Expérience minimum</u> : La ressource proposée doit posséder cinq (5) ans d'expérience* au cours des sept (7) dernières années* à titre de technicien dans la réalisation de projets environnementaux. L'expérience doit couvrir tous les éléments 1-2-3-4 et 7 des Services requis du volet 1. *(date de début et de fin; format MM/AAAA)		
1.5.4	<u>Expérience minimum</u> : La ressource proposée doit avoir réalisé à titre de technicien au moins trois (3) projets environnementaux au cours des sept (7) dernières années* *(date de début et de fin; format MM/AAAA)		

N° de l'invitation - Sollicitation No.
TC3033-220003/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
TC3033-220003

N° de la modif - Amd. No.
003
File No. - N° du dossier
QCL-1-44095

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCL058
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

VOLET 2 Évaluation d'impact et gestion du milieu naturel

TABLEAU 2

2. Critères techniques obligatoires liés au personnel – VOLET 2		Référence	Rencontré (O/N)
2.1 Directeur de projet			
La proposition technique pour le directeur de projet doit répondre aux critères obligatoires 2.1.1 à 2.1.4			
2.1.1	Fournir le nom de la ressource proposée		
2.1.2	<p><u>Formation académique</u> : La ressource proposée doit détenir au minimum un baccalauréat avec une spécialisation dans un domaine lié aux sciences de l'environnement, d'une université reconnue* par le gouvernement du Canada.</p> <p>*La liste des organismes reconnus est publiée sur le site Web du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux, à l'adresse suivante : http://cicic.ca.</p>		
2.1.3	<p><u>Expérience minimum</u> : La ressource proposée doit posséder sept (7) ans* d'expérience au cours des dix (10) dernières années* à titre de directeur de projet dans la réalisation de projets environnementaux.</p> <p>L'expérience doit couvrir l'élément 1, 5 ou 6 des Services requis du volet 2.</p> <p>*(date de début et de fin; format MM/AAAA)</p>		
<p>Instructions pour le critère 2.1.4</p> <p>Afin de démontrer qu'il répond au critère 2.1.4, l'offrant doit fournir des descriptifs de projets (une page maximum par projet). Les projets proposés pour démontrer l'expérience acquise doivent être complétés avant la date de fermeture de l'appel d'offres. Pour chaque projet proposé, l'offrant doit inclure les informations indiquées à la section 3.3 du présent document.</p>			
2.1.4	<p><u>Expérience minimum</u> : La ressource proposée doit avoir réalisé à titre de directeur de projet au moins quatre (4) projets environnementaux au cours des dix (10) dernières* et dont au moins deux (2) projets de ceux-ci ayant été présentés par la firme. (section 3.3)</p> <p>*(date de début et de fin; format MM/AAAA)</p>		

N° de l'invitation - Sollicitation No.
 TC3033-220003/A
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 TC3033-220003

N° de la modif - Amd. No.
 003
 File No. - N° du dossier
 QCL-1-44095

Id de l'acheteur - Buyer ID
 QCL058
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

TABLEAU 2 (suite)		Référence	Rencontré (O/N)
2. Critères techniques obligatoires liés au personnel – VOLET 2			
2.2 Chargé de projet # 1 – Évaluation d'impact			
La proposition technique pour le chargé de projet doit répondre aux critères obligatoires 2.2.1 à 2.2.5			
2.2.1	Fournir le nom de la ressource proposée		
2.2.2	<p><u>Formation académique</u> : La ressource proposée doit détenir au minimum un baccalauréat avec une spécialisation dans un domaine lié aux sciences de l'environnement, d'une université reconnue* par le gouvernement du Canada.</p> <p>*La liste des organismes reconnus est publiée sur le site Web du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux, à l'adresse suivante : http://cic.ca.</p>		
2.2.3	<p><u>Expérience minimum</u> : La ressource proposée doit posséder cinq (5) ans d'expérience* au cours des sept (7) dernières années* à titre de chargé de projet dans la réalisation de projets environnementaux.</p> <p>L'expérience doit couvrir minimalement les éléments 1 à 4 des Services requis du volet 2.</p> <p>*(date de début et de fin; format MM/AAAA)</p>		
Instructions pour les critères 2.2.4 et 2.2.5			
Afin de démontrer qu'il répond aux critères 2.2.4 et 2.2.5, l'offrant doit fournir des descriptifs de projets (une page maximum par projet). Les projets proposés pour démontrer l'expérience doivent être complétés avant la date fermeture de l'appel d'offres. Pour chaque projet proposé, l'offrant doit inclure les informations indiquées à la section 3.3 du présent document.			
2.2.4	<u>Expérience minimum</u> : La ressource proposée doit avoir participé à titre de chargé de projet à la réalisation d'au moins deux (2) projets présentés par la firme (section 3.3).		
2.2.5	<p><u>Expérience minimum</u> : La ressource proposée doit avoir réalisé à titre de chargé de projet au moins trois (3) évaluations environnementales de projet au cours des sept (7) dernières années*.</p> <p>*(date de début et de fin; format MM/AAAA)</p>		

N° de l'invitation - Sollicitation No.
 TC3033-220003/A
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 TC3033-220003

N° de la modif - Amd. No.
 003
 File No. - N° du dossier
 QCL-1-44095

Id de l'acheteur - Buyer ID
 QCL058
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

TABLEAU 2 (suite)		Référence	Rencontré (O/N)
2. Critères techniques obligatoires liés au personnel – VOLET 2			
2.3 Chargé de projet # 2 – Gestion du milieu naturel			
La proposition technique pour le chargé de projet doit répondre aux critères obligatoires 2.3.1 à 2.3.5			
2.3.1	Fournir le nom de la ressource proposée		
2.3.2	<u>Formation académique</u> : La ressource proposée doit détenir au minimum un baccalauréat avec une spécialisation dans un domaine lié aux sciences de l'environnement, d'une université reconnue* par le gouvernement du Canada. *La liste des organismes reconnus est publiée sur le site Web du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux, à l'adresse suivante : http://cicic.ca .		
2.3.3	<u>Expérience minimum</u> : La ressource proposée doit posséder cinq (5) ans d'expérience* au cours des sept (7) dernières années* à titre de chargé de projet dans la réalisation de projets environnementaux. L'expérience doit couvrir minimalement les éléments 5 à 7 des Services requis du volet 2. *(date de début et de fin; format MM/AAAA)		
Instructions pour les critères 2.3.4 et 2.3.5			
Afin de démontrer qu'il répond aux critères 2.3.4 et 2.3.5, l'offrant doit fournir des descriptifs de projets (une page maximum par projet). Les projets proposés pour démontrer l'expérience doivent être complétés avant la date fermeture de l'appel d'offres. Pour chaque projet proposé, l'offrant doit inclure les informations indiquées à la section 3.3 du présent document.			
2.3.4	<u>Expérience minimum</u> : La ressource proposée doit avoir participé à titre de chargé de projet à la réalisation d'au moins deux (2) projets présentés par la firme (section 3.3).		
2.3.5	<u>Expérience minimum</u> : La ressource proposée doit avoir réalisé à titre de chargé de projet au moins trois (3) projets d'études de caractérisation de diverses composantes biologiques ou biophysiques, incluant la préparation de plan/protocole d'étude ainsi que l'échantillonnage, l'analyse et l'interprétation de données, au cours des sept (7) dernières années*. *(date de début et de fin; format MM/AAAA)		

N° de l'invitation - Sollicitation No.
 TC3033-220003/A
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 TC3033-220003

N° de la modif - Amd. No.
 003
 File No. - N° du dossier
 QCL-1-44095

Id de l'acheteur - Buyer ID
 QCL058
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

TABLEAU 2 (suite)		Référence	Rencontré (O/N)
2. Critères techniques obligatoires liés au personnel – VOLET 2			
2.4 Technicien #1			
La proposition technique pour le technicien doit répondre aux critères obligatoires 2.4.1 à 2.4.4			
2.4.1	Fournir le nom de la ressource proposée		
2.4.2	<u>Formation académique</u> : La ressource proposée doit détenir au minimum un diplôme d'études collégiales avec une spécialisation dans le domaine des sciences de l'environnement.		
2.4.3	<u>Expérience minimum</u> : La ressource proposée doit posséder cinq (5) ans d'expérience* au cours des sept (7) dernières années* dans la réalisation de projets de caractérisation biologique, ou biophysique. L'expérience doit couvrir minimalement l'élément 5 des Services requis du volet 2. *(date de début et de fin; format MM/AAAA)		
2.4.4	<u>Expérience minimum</u> : La ressource proposée doit avoir participé, à titre de technicien, à au moins trois (3) projets d'études de caractérisation de diverses composantes biologiques ou biophysiques, incluant l'application de plan/protocole d'étude ainsi que l'échantillonnage et la participation à l'analyse et l'interprétation de données, au cours des sept (7) dernières années* *(date de début et de fin; format MM/AAAA)		

N° de l'invitation - Sollicitation No.
TC3033-220003/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
TC3033-220003

N° de la modif - Amd. No.
003
File No. - N° du dossier
QCL-1-44095

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCL058
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

TABLEAU 2 (suite)		Référence	Rencontré (O/N)
2. Critères techniques obligatoires liés au personnel – VOLET 2			
2.5 Technicien #2			
La proposition technique pour le technicien doit répondre aux critères obligatoires 2.5.1 à 2.5.4			
2.5.1	Fournir le nom de la ressource proposée		
2.5.2	<u>Formation académique</u> : La ressource proposée doit détenir au minimum un diplôme d'études collégiales avec une spécialisation dans le domaine des sciences de l'environnement.		
2.5.3	<u>Expérience minimum</u> : La ressource proposée doit posséder cinq (5) ans d'expérience* au cours des sept (7) dernières années* dans la réalisation de projets de caractérisation biologique ou biophysique. L'expérience doit couvrir minimalement l'élément 5 des Services requis du volet 2. *(date de début et de fin; format MM/AAAA)		
2.5.4	<u>Expérience minimum</u> : La ressource proposée doit avoir participé, à titre de technicien, à au moins trois (3) projets d'études de caractérisation de diverses composantes biologiques ou biophysiques, incluant l'application de plan/protocole d'étude ainsi que l'échantillonnage et la participation à l'analyse et l'interprétation de données, au cours des sept (7) dernières années* *(date de début et de fin; format MM/AAAA)		

N° de l'invitation - Sollicitation No.
TC3033-220003/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
TC3033-220003

N° de la modif - Amd. No.
003
File No. - N° du dossier
QCL-1-44095

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCL058
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

3. Critères techniques cotés

Chaque offre respectant toutes les exigences obligatoires ci-haut mentionnées sera évaluée et notée conformément aux critères techniques cotés qui suivent (points 3.1 à 3.3).

Le tableau 3 indique les pointages maximums possibles ainsi que les notes de passage requises à obtenir pour les critères techniques cotés qui sont décrits dans les sections suivantes. Le tableau 3 devrait être complété en appui à l'offre technique, pour chacun des volets pour lesquels la firme souhaite se qualifier.

Pour les critères 3.2 et 3.3 du tableau 3, l'offrant devrait indiquer dans la colonne Référence la ou les pages de son offre où les informations ou documents nécessaires sont fournis pour supporter l'évaluation des critères techniques cotés.

Lorsqu'applicable, une grille générique d'évaluation servira à établir le pointage des critères. Le pointage de cette grille, présentée à la fin de ce document au tableau 4, permet un maximum de 10 points pour chaque critère qui y est identifié. Le pointage obtenu sera ensuite pondéré sur la base des points présentés au tableau 3.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
TC3033-220003/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
TC3033-220003

N° de la modif - Amd. No.
003
File No. - N° du dossier
QCL-1-44095

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCL058
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

TABLEAU 3 : Pointage associé aux critères techniques cotés

CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS	MAXIMUM	NOTE DE PASSAGE REQUISE	RÉFÉRENCE
3.1 CLARTÉ DE LA PROPOSITION	10	-	
3.1.1 Présentation et structure de la proposition	10	-	N/A
3.2 COMPRÉHENSION DU MANDAT ET PLANIFICATION	30	16	
3.2.1 Compréhension de la portée des services	10	-	
3.2.2 Répartition des tâches et structure opérationnelle	10	-	
3.2.3 Méthodes et outils associés à l'exécution du travail	10	-	
3.3 PROJETS DE LA FIRME	40	24	
3.3.1 Pertinence (15 points)			
3.3.1.1 <i>Projet 1</i>	1,5	-	
3.3.1.2 <i>Projet 2</i>	1,5	-	
3.3.1.3 <i>Projet 3</i>	1,5	-	
3.3.1.4 <i>Projet 4</i>	1,5	-	
3.3.1.5 <i>Projet 5</i>	1,5	-	
3.3.1.6 <i>Projet 6</i>	1,5	-	
3.3.1.7 <i>Projet 7</i>	1,5	-	
3.3.1.8 <i>Projet 8</i>	1,5	-	
3.3.1.9 <i>Projet 9</i>	1,5	-	
3.3.1.10 <i>Projet 10</i>	1,5	-	
3.3.2 Diversité (15 points)			
3.3.2.1 <i>Diversité des Service Requis</i>	10	-	
3.3.2.2 <i>Diversité de la nature des projets</i>	5	-	
3.3.3 Complexité (10 points)			
3.3.3.1 <i>Projet 1</i>	1,0	-	
3.3.3.2 <i>Projet 2</i>	1,0	-	
3.3.3.3 <i>Projet 3</i>	1,0	-	
3.3.3.4 <i>Projet 4</i>	1,0	-	
3.3.3.5 <i>Projet 5</i>	1,0	-	
3.3.3.6 <i>Projet 6</i>	1,0	-	
3.3.3.7 <i>Projet 7</i>	1,0	-	
3.3.3.8 <i>Projet 8</i>	1,0	-	
3.3.3.9 <i>Projet 9</i>	1,0	-	
3.3.3.10 <i>Projet 10</i>	1,0	-	
3.4 ATOUS	2	-	
Aspects variés (0,5 pts par aspects)	2	-	
TOTAL	82	48 *	

* Le total ne correspond pas au minimum requis exigé

N° de l'invitation - Sollicitation No.
TC3033-220003/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
TC3033-220003

N° de la modif - Amd. No.
003
File No. - N° du dossier
QCL-1-44095

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCL058
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

3.1 Clarté de la proposition

3.1.1 Présentation et structure de la proposition (10 points)

L'offre technique déposée devrait contenir l'ensemble de l'information demandée dans le présent document sans contenir d'information excédentaire ou non pertinente. La présentation et la structure du document d'offre technique doivent être soignées de manière à permettre le repérage aisé des chapitres, des sections et des informations. La qualité de la proposition de l'offrant doit répondre aux standards normalement exigés pour les rapports et études réalisés dans le domaine des sciences environnementales. La structure de l'offre devrait respecter l'ordre des critères d'évaluation obligatoires et cotés. Une attention particulière sera aussi portée à la qualité de la langue utilisée tant au niveau de l'orthographe, de la grammaire ainsi que de la syntaxe.

Ce critère sera évalué à l'aide de la grille générique fournie au tableau 4.

3.2 Compréhension du mandat et planification

3.2.1 Compréhension de la portée des services (10 points)

L'offrant devrait démontrer clairement qu'il a compris toute la portée et l'étendue des Services Requis auxquels peuvent être associés des méthodes, des techniques, des critères, des exigences réglementaires, etc., qui auront une influence sur l'exécution des services à rendre et les livrables à produire.

Ce critère sera évalué à l'aide de la grille générique fournie au tableau 4.

3.2.2 Répartition des tâches et structure opérationnelle (10 points)

L'offrant devrait présenter clairement de quelle façon son équipe de travail sera structurée pour mener à bien les divers mandats qui pourraient lui être confiés et respecter les contraintes. Il devrait expliquer comment il s'assurera d'attribuer les meilleures ressources au meilleur endroit. Notamment, en complément des explications qui devraient être présentées, un organigramme devrait être fourni pour illustrer la structure et la répartition des tâches.

La structure opérationnelle devrait inclure, sans s'y limiter, les postes clés, les rôles et responsabilités, les liens de communication, les éléments de coordination, le suivi, etc., dans le cadre de la réalisation d'un mandat.

Ce critère sera évalué à l'aide de la grille générique fournie au tableau 4.

3.2.3 Méthodes et outils associés à l'exécution du travail (10 points)

L'offrant devrait démontrer qu'il comprend l'étendue des services demandés (Énoncé des travaux) et la façon dont ils devraient être fournis. L'offrant devrait décrire clairement les méthodes et les outils qui seront utilisés pour exécuter chacune des étapes d'un mandat à réaliser. Sans s'y limiter, les méthodes et outils peuvent être associés à la planification du travail, à l'identification des enjeux et priorités, à l'évaluation de la charge de travail, au suivi des tâches et activités, au suivi des budgets, calendrier et échéancier, etc.

Ce critère sera évalué à l'aide de la grille générique fournie au tableau 4.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
TC3033-220003/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
TC3033-220003

N° de la modif - Amd. No.
003
File No. - N° du dossier
QCL-1-44095

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCL058
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

3.3 Projets de la firme

Les offrants devraient démontrer, à travers la description de dix (10) projets par volet, les services fournis, au cours de mandats antérieurs, pour un minimum d'un projet par type de *Services Requis*. Les projets présentés devraient avoir été réalisés à titre d'expert principal (entrepreneur principal) et complétés avec succès à la date de fermeture de la demande d'offre à commandes. La pertinence, la diversité et la complexité des projets présentés seront évaluées.

Les projets proposés devraient respecter les conditions suivantes :

- Avoir été réalisés au cours des cinq (5) dernières années* (la remise du rapport final doit avoir été complétée entre 2017 et la date de fermeture de cette présente demande d'offre à commandes);
- Les projets doivent avoir été réalisés au Canada.

* (date de début et de fin; format MM/AAAA)

Pour chaque projet proposé, présenté sur une page maximum, l'offrant devrait minimalement inclure les informations suivantes :

- a) Titre
- b) Objectifs
- c) Équipe de projet
- d) Étendue des travaux/services rendus
- e) Description et caractéristiques particulières des projets
- f) Lieu du projet
- g) Date de début et de fin du projet (jour/mois/année)
- h) Le client (organisme client personne, responsable et ses coordonnées)

L'information contenue dans la proposition technique devrait fournir les données requises pour l'évaluation de la pertinence des projets (section 3.3.1), la diversité (section 3.3.2) et la complexité (section 3.3.3).

Si plus de 10 projets sont présentés, TC n'évaluera que les 10 premiers projets présentés.

3.3.1 Pertinence (15 points)

La pertinence des dix (10) projets soumis sera évaluée en fonction de leur correspondance avec les éléments des Services Requis en lien avec chacun des volets pour lequel les projets sont présentés. Un projet sera considéré comme pertinent s'il correspond directement à au moins un élément des Services Requis.

Le pointage associé à la pertinence sera évalué comme suit :

Projet pertinent = 1,5 point
Projet non-pertinent = 0 point

3.3.2 Diversité (15 points)

3.3.2.1 Diversité des Services Requis (10 points)

La diversité sera évaluée en fonction du nombre d'éléments des Services Requis qui sont couverts par les services rendus dans les projets proposés par la firme. Le pointage est établi en fonction du nombre d'éléments couverts dans la totalité des 10 projets proposés pour chaque volet :

N° de l'invitation - Sollicitation No.
TC3033-220003/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
TC3033-220003

N° de la modif - Amd. No.
003
File No. - N° du dossier
QCL-1-44095

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCL058
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Volet 1 :

8 éléments = 10 points
7 éléments = 9 points
6 éléments = 8 points
5 éléments = 6 points
4 éléments = 4 points
3 éléments = 3 points
2 éléments = 2 points
1 élément = 1 point

Volet 2 :

7 éléments = 10 points
6 éléments = 8 points
5 éléments = 6 points
4 éléments = 4 points
3 éléments = 3 points
2 éléments = 2 points
1 élément = 1 point

3.3.2.2 Diversité de la nature des projets (5 points)

Diversité relative au type de projet pour chacun des volets.

Volet 1 :

La diversité relative au type de projet sera évaluée en fonction des catégories qui suivent:

- a) Projet réalisé en milieu aquatique (sédimentaire)
- b) Projet réalisé en milieu terrestre
- c) Projet réalisé sur des sites portuaires
- d) Projet réalisé sur des sites aéroportuaires

Le pointage est établi en fonction du nombre de type de projets qui ont été traités parmi les projets proposés par la firme :

4 types de projet = 5 points
3 types de projet = 4 points
2 types de projet = 2 points
1 type de projet = 1 point

Volet 2 :

La diversité relative au type de projet sera évaluée en fonction des catégories qui suivent:

- a) Construction, réfection, réparation, démolition d'infrastructures portuaires (structures de quais, brise-lames, etc.) ou autre ouvrage en eau;
- b) Dragage, immersion de sédiments en mer;
- c) Projet de compensation en milieu marin;
- d) Constructions / déconstructions d'infrastructures diverses en milieu aéroportuaire;
- e) Élaboration de plan de gestion de la faune, de la flore ou de milieu humide.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
TC3033-220003/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
TC3033-220003

N° de la modif - Amd. No.
003
File No. - N° du dossier
QCL-1-44095

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCL058
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le pointage est établi en fonction du nombre de type de projets qui ont été traités parmi les projets proposés par la firme :

5 types de projet = 5 points
4 types de projet = 4 points
3 types de projet = 3 points
2 types de projet = 2 points
1 type de projet = 1 point

3.3.3 Complexité (10 points)

La complexité des projets proposés sera évaluée en fonction de caractéristiques susceptibles de leur conférer un caractère plus complexe. La liste ci-dessous présente les caractéristiques retenues pour l'évaluation de la complexité :

Volet 1 :

- a) Projet technique ou environnemental avec un niveau de difficulté élevée
(Ex. démolition ou construction d'une infrastructure, projet de réhabilitation environnementale, portée du projet d'envergure, contamination émergente, méthode de travail innovante)
- b) Projet avec un niveau de logistique complexe
(Ex. régions éloignées, multidisciplinaires, composantes autochtones, projets pluriannuels, plusieurs intervenants, consultation publique, projets avec intérêts médiatiques)

Le pointage pour la complexité des projets sera établi comme suit :

Projet incluant l'item a) = 0,5 point
Projet incluant l'item b) = 0,5 point
Projet incluant aucun item = 0 point

Les pointages seront additionnés (item a + item b = 1 point)

Volet 2 :

- a) Présence d'éléments sensibles, tels des espèces menacées, vulnérables ou en péril, des éléments patrimoniaux, des aires protégées, des milieux humides, nécessitant l'application de mesures particulières pour leur protection;
- b) Projet comprenant des travaux de caractérisation ou d'inventaire visant plusieurs composantes biologiques ET incluant un niveau de logistique complexe (Ex. Régions éloignées, utilisation de techniques innovantes, composantes autochtones, etc.);

Le pointage pour la complexité des projets sera établi comme suit :

Projet incluant l'item a) = 0,5 point
Projet incluant l'item b) = 0,5 point
Projet incluant aucun item = 0 point

Les pointages seront additionnés (item a + item b = 1 point)

3.4 ATOUTS (2 points)

L'offrant devrait démontrer dans quelle mesure il est à même d'intégrer les aspects ci-dessous listés lors des commandes subséquentes. Ainsi, il devra démontrer que la firme a mis en place, dans le cadre de ses propres opérations/études/projets l'un ou l'autres des points suivants, à raison de 0,5 pt par atout.

- Mise en application d'un mode "Zéro déchet" lors de projets;
- Réduction substantielle des gaz à effets de serres (GES) lors de projets;
- Habileté d'évaluer et intégrer l'impact des changements climatiques dans les projets;
- Partenariat avec des membres de communautés autochtones locales dans l'élaboration ou la réalisation de projets.

Tableau 4 – Grille générique

Critère coté	Irrecevable	Insatisfaisant	Faible	Acceptable	Bien	Excellent
	0 point	2 points	4 points	6 points	8 points	10 points
3.1.1 Présentation et structure	N'a pas fourni de renseignements pouvant être évalués	La présentation et la structure sont insatisfaisantes	La présentation et la structure sont faibles	La présentation et la structure sont acceptables	La présentation et la structure sont bien	La présentation et la structure sont excellentes
3.2.1 Compréhension de la portée des services	N'a pas fourni de renseignements pouvant être évalués	La compréhension de la portée des services est presque inexistante	Faible compréhension de la portée des services	Compréhension acceptable de la portée des services	Bonne compréhension de la portée des services	Excellente Compréhension de la portée des services
3.2.2 Répartition des tâches et structure opérationnelle	N'a pas fourni de renseignements pouvant être évalués	Répartition des tâches et structure opérationnelle est insatisfaisante	La répartition des tâches et structure opérationnelle est faible	La répartition des tâches et structure opérationnelle est acceptable	Bonne répartition des tâches et structure opérationnelle	Excellente répartition des tâches et structure opérationnelle
3.2.3 Méthodes et outils associés à l'exécution du travail	N'a pas fourni de renseignements pouvant être évalués	Le choix et la description des Méthodes et outils associés à l'exécution du travail sont insatisfaisants	Méthodes et outils associés à l'exécution du travail sont faibles	Méthodes et outils associés à l'exécution du travail sont acceptables	Bonnes Méthodes et outils associés à l'exécution du travail	Excellents Méthodes et outils associés à l'exécution du travail

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES